



Charlieu, le 10 septembre 2020

MAIRIE DE CHARLIEU 42190
B.P. 77

Mesdames, Messieurs les utilisateurs du théâtre Saint Philibert,

Les règles sanitaires en vigueur à ce jour permettent l'ouverture des espaces publics sous certaines conditions, notamment les salles de spectacles.

Il est cependant nécessaire de respecter et de faire respecter le protocole sanitaire en vigueur ainsi que les décisions prises par la municipalité et cela jusqu'à nouvel ordre :

1. Port du masque obligatoire à l'intérieur du bâtiment et pendant les spectacles ou rencontres
2. Mise en œuvre des gestes barrières
3. Pas de croisement de personnes : respecter la « marche en avant »
4. Entrée par la porte principale, en face du Petit Casino
5. Sortie par la porte « sortie de secours »
6. Organisation de buvette interdite
7. Installation de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie aux bons soins de l'organisateur
8. Limitation du nombre de places à 250.

Bruno BERTHELIER
Maire de Charlieu